

 <p>PRÉFET DE L'ESSONNE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Compte rendu de la commission du 5 février 2021</p>	<p>Direction départementale des territoires</p> <p>Évry-Courcouronnes, le 05/02/2021</p>
---	---	---

Rédacteur : SEA/AS

Version du document : V2

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 15 janvier 2021, s'est réunie le 5 février 2021, sous la présidence de M. ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne Nature Environnement » ;
- M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, représentant les maires ;
- M. Dominique VEROTS, maire de Saint-Pierre-du-Perray, représentant les maires ;
- Mme Nathalie LAFOSSE, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français ;
- M. Gilles PILLIAS, vice-président de la coordination rurale de la couronne parisienne ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France.

1.2 Pouvoirs :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose du pouvoir de Mme Brigitte VERMILLET, vice-présidente déléguée au développement durable et à l'environnement, représentant le conseil départemental de l'Essonne ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne Nature Environnement », dispose des pouvoirs de Mme Odile CLOUT, représentant l'association « NaturEssonne », de Mme Julie OZENNE, représentant les AMAP et de Mme Danielle ALBERT, représentant le président de l'union régionale des syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français, dispose du pouvoir de Me Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant le président de la chambre départementale des notaires de l'Essonne ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France, dispose des pouvoirs de M. Denis RABIER, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest, de M. LEBLANC, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France, de M. Frédéric GAUCHER, représentant le président des Jeunes Agriculteurs d'Île-de-France.

2) Invités à titre d'experts

- M. David HERMAN de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Henri VACHER, M. Tristan DELOULME, Mme Élora COULON et M. Arnaud SCHLOSSER de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. L'ordre du jour compte un seul point :

- a) Examen du PLU de Wissous.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Wissous : M. Richard TRINQUIER, maire de Wissous, Mme Sylvie ARDELLIER, directrice générale des services à la mairie de Wissous et Mme Louise GARCIA du bureau d'études ATOPIA.

